

## LE RISQUE INDUSTRIEL

### LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

- Radio France Bleu Gard-Lozère**
1. **Se mettre à l'abri**
  2. **Ecouter la radio**
  3. **Respecter les consignes**

<u>Emetteur</u>	<u>Fréquence</u>	
Mende	99.5	En cas de risque industriel, les consignes générales s'appliquent et sont complétés par un certain nombre de consignes spécifiques.
La Canourgue :	100.8	
Langogne :	100.1	<b>AVANT</b>
Le Bleymard :	102.2	- S'informer sur l'existence ou non d'un risque (car chaque citoyen a le devoir de s'informer).
Meyrueis :	101.7	- Estimer sa propre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à l'installation, nature des risques).
Ispagnac :	101.3	- Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise.
Florac :	101.3	

### PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte : 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), 112, en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion, etc.), le nombre de victimes.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie).
- Si un nuage toxique vient vers vous, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Se confiner.
- Ne pas téléphoner sauf si urgence vitale.